



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Ministre
de la Justice
Luxembourg

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 15 juin 2021

Réf. CE / SCL : 60.325 – 1115 / sp
Doc. parl. 7665

Objet : Projet de loi modifiant :

- 1° la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
- 2° la loi modifiée du 13 novembre 2002 portant transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un État membre autre que celui où la qualification a été acquise et portant :
 1. modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
 2. modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.
- 3° la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis complémentaire du Conseil d'État portant sur les amendements parlementaires du 29 avril 2021 relatifs au projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

John Dann
Directeur